Le monte escalier ou "ascensiège" est une sorte de compromis pratique entre ascenseur et plate forme élévatrice. Il semblerait que cet accessoire ait fait son apparition dés le XVI ème siècle. Il aurait en effet été développé pour aider le roi Henri VIII, obèse, à se déplacer d'un niveau à un autre dans son immense palais en Angleterre. Bien entendu à cette époque le monte escalier était dépourvu de moteur !

Cet équipement se dote d'un moteur au début du XXème et connaît un essor considérable dans les années 70 sous l'impulsion de sociétés hollandaises, américaines et anglaises.

Les atouts du monte-escalier

Ce dispositif est conçu pour permettre aux personnes souffrant de handicap ou âgées de pouvoir se déplacer facilement dans leur domicile. En effet, ceux qui ont une mobilité réduite se mettent en danger en essayant de monter des marches qui peuvent être glissantes par exemple. Le fauteuil électrique permettra donc une liberté de mouvement totale et sans appréhension. Il garantit ainsi l'autonomie des personnes en difficulté ou des seniors.

Il leur suffit alors de s’asseoir sur le siège prévu à cet effet, d'attacher leur ceinture et de se laisser conduire en haut des escaliers. Il faut penser cependant à se procurer des équipements conçus par des professionnels, médecins ou ergothérapeutes. Eux seuls sont à même de developper des produits vraiment adaptés. Ainsi certains modèles présentent-ils des accoudoirs incurvés, des repose-pieds pour éviter les efforts et même différentes vitesses de déplacement pour des "trajets" tout en douceur.

Bien choisir son modèle

Il faut penser que le fauteuil électrique doit s'intégrer parfaitement dans le style de la maison. Il doit aussi répondre aux besoins de ses utilisateurs (présence d'un joystick, d'un détecteur d'obstacles) et à la forme, droite ou incurvée, de l’escalier à gravir. Cela va bien entendu impacter le prix du monte escalier . Il ne faut cependant pas oublier qu'une prise en charge financière partielle est possible. Il suffit de contacter par exemple l'ANAH. L'APA, les caisses de retraite, les collectivités territoriales peuvent aussi couvrir une partie des sommes dépensées.

L’indépendance et la liberté n'ont pas de prix et grâce à une chaise montante, la plupart des seniors peuvent rester dans leur domicile beaucoup plus longtemps.